



Panorama affaires publiques des actualités du monde de la santé

Semaine du 3 novembre 2025

INFOS ET CHIFFRES CLÉS

Rejet du projet de décret sur les justificatifs de l'Aide médicale d'État (AME) :

Le conseil de l'Assurance maladie a rejeté le projet de décret gouvernemental prévoyant l'obligation d'un document d'identité avec photo pour bénéficier de l'Aide médicale d'État (AME). Si ce vote, obligatoire mais consultatif, n'empêche pas la publication du texte, seuls les représentants de la CFTC l'ont approuvé, tandis que la CFE-CGC et le Medef se sont abstenus et que les autres syndicats (CGT, CFDT, FO, Unsa) ainsi que les associations d'usagers ont voté contre.

Sénat : l'examen des propositions de loi sur la fin de vie débutera le 12 janvier :

Le ministre chargé des Relations avec le Parlement, Laurent Panifous, a annoncé en conférence des présidents que les propositions de loi relatives à la fin de vie seront examinées au Sénat à partir du 12 janvier.

Assemblée nationale : la "niche" LFI du 27 novembre comptera un texte sur la gratuité des parkings hospitaliers :

L'ordre du jour de la "niche" parlementaire réservée au groupe LFI, prévu le 27 novembre à l'Assemblée, a été arrêté en conférence des présidents. Parmi les neuf propositions de loi inscrites, celle visant à garantir la gratuité totale des parkings des établissements publics de santé figure en cinquième position. Ce texte risque une nouvelle fois de ne pas parvenir au vote.

Niche RN : les débats à l'Assemblée s'interrompent avant le vote sur la gratuité des parkings d'hôpitaux publics :

Les débats de la "niche" parlementaire du Rassemblement national, jeudi soir à l'Assemblée nationale, se sont prolongés entre rappels au règlement et suspensions de séance, empêchant le groupe RN d'atteindre le vote sur sa proposition de loi visant à instaurer la gratuité des parkings dans les hôpitaux publics. Les trois autres textes inscrits à l'ordre du jour n'ont pas pu être examinés.

Stéphanie Rist candidate à sa réélection lors de la législative partielle dans le Loiret :

La ministre de la Santé, Stéphanie Rist, a annoncé qu'elle serait candidate à sa réélection lors de la législative partielle qui se tiendra dans la 1^{re} circonscription du Loiret, à la suite du refus de son suppléant, Stéphane Chouin, de siéger à l'Assemblée nationale.

EN RÉSUMÉ

PLFSS : l'Assemblée nationale vote la suppression surprise de la C3S et rejette la surtaxe sur les complémentaires santé

Les députés ont adopté par surprise un amendement supprimant la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), qui rapporte près de 5 milliards d'euros à l'assurance vieillesse. L'amendement, déposé par le député (EPR) Charles Sitzenstuhl pour ouvrir le débat, a été adopté à quatre voix près avec le soutien de plusieurs groupes, malgré les avertissements de la ministre de la Santé Stéphanie Rist et du rapporteur Thibault Bazin (DR). Une seconde délibération est déjà prévue. Par ailleurs, l'Assemblée a confirmé la hausse de 1,4 point de la CSG sur les revenus du capital et rejeté la contribution exceptionnelle de 2,25 % sur les complémentaires santé, critiquée par l'ensemble des groupes comme une taxe injuste pour les assurés. Enfin, les députés ont débattu de l'article 8 sur les compléments de salaire, modifié par un amendement socialiste supprimant leurs exonérations, tandis que plusieurs mesures techniques ont été adoptées, notamment sur le régime social agricole et les dispositifs de « management packages ».

Les députés suppriment le gel du barème de la CSG sur les revenus de remplacement et adoptent une hausse pour les revenus du capital

Lors du deuxième jour d'examen du PLFSS les députés ont rejeté l'article 6 prévoyant le gel du barème de la contribution sociale généralisée (CSG) sur les revenus de remplacement, tels que les retraites, les indemnités chômage ou d'invalidité, par 234 voix contre 61. La mesure, jugée « profondément régressive » par l'opposition, aurait affecté environ 300 000 personnes pour un surcoût moyen estimé à 1 000 € par an. Parallèlement, les élus ont adopté une hausse de la CSG sur les revenus du capital, portée par le député socialiste Jérôme Guedj et soutenue par une partie du camp gouvernemental, permettant de dégager 2,8 milliards d'euros supplémentaires en 2026. Plusieurs autres articles du texte ont également été supprimés, dont celui réduisant de 60 millions € la contribution au FMIS, tandis que des amendements techniques ont été adoptés pour améliorer la gestion des artistes-auteurs et encourager l'emploi des seniors.

Début de l'examen du PLFSS sous les avertissements de la Cour des comptes

L'Assemblée a entamé l'examen du PLFSS pour 2026, rejeté la semaine dernière en commission des Affaires sociales malgré plusieurs amendements de compromis. Le texte, qui prévoit de ramener le déficit à 17,5 milliards d'euros, reste politiquement explosif : gel des retraites et des prestations sociales, surtaxe sur les complémentaires santé et doublement des franchises médicales figurent parmi les mesures les plus contestées. À cela s'ajoute la suspension de la réforme des retraites jusqu'en 2028, soutenue par le PS et le RN mais rejetée par la droite et LFI. Alors que plus de 1 900 amendements ont été déposés, la Cour des comptes a alerté hier sur la "fragilité" du budget social. Son premier président, Pierre Moscovici, a jugé la trajectoire "très ambitieuse mais vulnérable", estimant que toute modification parlementaire risquerait d'aggraver un déficit déjà prévu à 23 milliards d'euros en 2025. La Cour rappelle que la cible de 17,5 milliards repose sur une hausse limitée à 1,6 % de l'Ondam, un niveau inédit depuis 2015.